THE ISLAND REGULATORY AND APPEALS COMMISSION
Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard
CANADA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Le communiqué suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 1er décembre 2018 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a pris les décisions ci-dessous en matière de fixation des prix du pétrole. Elles seront en vigueur à compter de 0 h 1 le samedi 1er décembre 2018.

- Le prix de l'essence diminuera de 1,0 cent le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 2,4 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 1,4 cent le litre.
- Le prix du propane diminuera de 1,0 cent le litre pour Superior Propane. Il restera le même pour Kenmac Energy Inc. et pour Irving Energy Distribution and Marketing.

En tenant compte des rajustements pour les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera maintenant entre 104,2 et 105,3 cents le litre. Le prix à la pompe du diesel se situera entre 126,6 et 127,8 cents le litre, tandis que le prix maximal du propane se situera entre 80,3 et 80,5 cents le litre (taxes en sus).

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 89,4 cents le litre (taxes en sus).

Au fur et à mesure que le marché continue de réagir à la chute des prix du pétrole brut et aux niveaux suffisants de stocks de produits raffinés, la chute des prix de gros se poursuit, ce qui explique la réduction additionnelle annoncée aujourd'hui.

La Commission prévoit réviser les prix à nouveau le 15 décembre 2018.

—30—